



L'association la Voix des adoptés (VDA) aide des adoptés du Mali à faire la lumière sur de possibles cas d'adoptions illégales et manifestement non-éthiques.

Adoptés au Mali à la fin des années 1980 et dans les années 1990 par le biais de l'Organisme autorisé pour l'adoption (OAA) Rayon de Soleil de l'Enfant Étranger, une dizaine de jeunes adultes font part de leurs doutes quant à la véracité des éléments de leurs dossiers, qui présentent de nombreuses incohérences.

Des procédures d'adoption manifestement illégales et non éthiques ?

Jusqu'à l'interdiction en 2012 par le gouvernement Malien des adoptions internationales par des étrangers ; il existait au Mali deux types d'adoptions : l'adoption-filiation, pour les bébés déclarés abandonnés, et dont la famille n'a pas été retrouvée à la suite d'une enquête policière, et l'adoption-protection, effectuée avec le consentement de la famille, qui permettait à l'enfant de recevoir une éducation ou des soins en France, avant de revenir auprès de sa famille d'origine.

- Des adultes adoptés entre 6 et 9 ans témoignent d'une falsification de leur âge au moment de l'adoption (ils auraient été déclarés comme plus jeunes). Ils confirment également qu'à aucun moment ces adoptions ne devaient être permanentes et ne l'ont compris que bien plus tard. Leur témoignage est corroboré par celui de leurs familles biologiques qu'ils ont réussi à retrouver à l'issue d'une longue recherche.
- Des adoptés pointent des manques ou des irrégularités dans leur dossier : acte de naissance falsifié, noms effacés, absence de signature du jugement ou de consentement écrit des familles biologiques;
- Certaines fratries, séparées et adoptées par des familles différentes, témoignent des difficultés pour retrouver plus tard leurs frères ou sœurs. Y compris, par exemple, des jumeaux séparés depuis l'âge de 8 ans;
- D'autres, arrivés bébés en adoption-filiation sont censés ne pas avoir de famille connue, contrairement à de nombreux témoignages recueillis au Mali;
- Enfin, des familles qui avaient perdu tout espoir de revoir un jour leurs enfants disparus depuis des années dans des conditions douteuses au profit de l'adoption internationale, disent avoir été dupées par l'organisme sur le caractère définitif de ces adoptions.

Contact
Aude Crespel – Relations Presse
La Voix des Adoptés
06 22 79 04 24
media@lavoixdesadoptes.com



Des faits connus depuis longtemps de Rayon de Soleil de l'Enfant Etranger.

Une mobilisation déterminée mais responsable

Malgré tous ces éléments qui interrogent, l'association La Voix des Adoptés (VDA) et les adoptés mobilisés ne souhaitent pas tirer de conclusions hâtives. Ils considèrent que seuls un relevé officiel des incohérences administratives et un recueil des témoignages des familles biologiques permettra de confirmer des pratiques illégales.

C'est pour cela que l'association La Voix des Adoptés (VDA) et ces adoptés d'origine Malienne rencontreront prochainement la Mission pour l'Adoption Internationale (MAI) afin évoquer les possibles malversations de cet organisme agréé par le Ministère des Affaires Étrangères. Un organisme déjà dénoncé par Céline GIRAUD, présidente de la Voix des Adoptés (VDA), dans son livre *J'ai été volée à mes parents* (2007), publié à la suite de la découverte de son adoption illégale au Pérou et du trafic avéré dont RDSEE avait parfaitement connaissance.

Une action en justice pourra également être envisagée par ces adoptés, eut égard au préjudice subi et au désir de reconnaissance du statut de victime et de connaissance de la vérité sur leur histoire

A propos de La Voix des adoptés (VDA)

Créée en 2005 et reconnue d'intérêt général, l'association La Voix des adoptés est un lieu privilégié d'écoute et de partage pour les personnes adoptées quels que soient leurs âges et leurs origines (de France et de l'international). L'association défend une pratique d'adoptions éthiques, conformément à la Convention de La Haye du 29 mai 1993 : l'intérêt supérieur de l'enfant et le principe de double subsidiarité (Art.21 de la CIDE) doivent être garantis, et la lutte contre toute malversation, tout enlèvement d'enfants ou tromperie des familles biologiques doit être une priorité.

L'association, à la lumière de tous les témoignages d'adoptés à l'international qui sont portés à sa connaissance, réaffirme plus que jamais son positionnement à l'encontre de ces pratiques illégales et non-éthiques. Une contribution au protocole de la Commission Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) a été envoyée récemment en ce sens.

Contact
Aude Crespel – Relations Presse
La Voix des Adoptés
06 22 79 04 24
media@lavoixdesadoptes.com